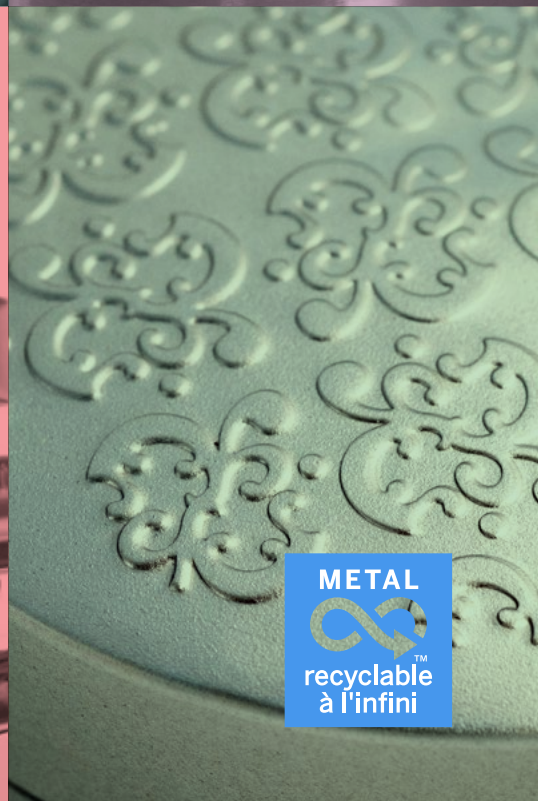
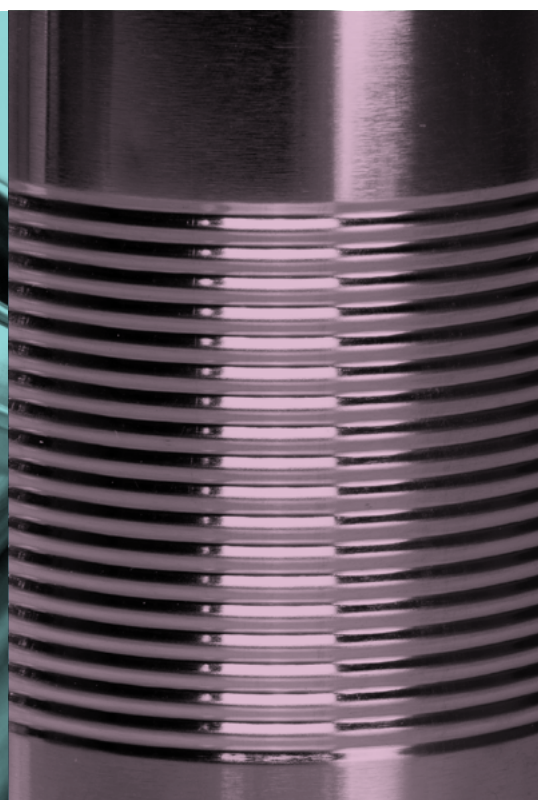




Sommaire

Le conseil d'administration	2
Éditorial	3
Le mot de la Déléguée générale	4
L'interlocuteur de référence du secteur de l'emballage métallique	5
SNFBM : le syndicat d'une filière	7
L'emballage métallique conçu pour la circularité	8
Le panorama économique 2020 en huit points	9
Les commissions d'experts	13
Le SNFBM dans son écosystème	20
Du côté des partenaires	21

Le conseil d'administration

Président

Jean-Pierre Lefebvre

Pierre Gachot,
Desjardin

Philippe Vanhelst,
Ardagh Metal Beverage Trading
France

Vice-présidents

Valérie Bindschedler,
Massilly

Paul Garcia,
Massilly Holding

Cyrille Vecchi,
Ball Beverage Packaging Europe

Christophe Salles,
Crown Commercial France Food

Sébastien Gaspari,
Ball Aerosol Packaging Europe

Président d'honneur

Patrick Bindschedler,
Massilly Holding

Trésorière

Valérie Bindschedler,
Massilly

Eric Jolie,
Trivium Metal Packaging France

Déléguée générale du SNFBM

Claudie Mathieu

Administrateurs

Sandrine Duquerroy-Delesalle,
Crown Bevcan Europe
et Middle East

Stéphane Lequin,
Massily France

Assistante de gestion du SNFBM

Françoise Lambert

Jean-Claude Lermant,
Trivium Metal Packaging France

Raffaële Mautone,
Crown Food Europe

Laetitia Durafour,
Crown Food Europe

Robert-Jan ter Morsche,
Ardagh Metal Beverage Trading

Éditorial

Depuis plus de 100 ans, le SNFBM accompagne ses membres, fabricants d'emballages métalliques, dans le développement et l'évolution de la profession face aux changements sociétaux.

Au cours de cette dernière année, la COVID-19 a eu des impacts immédiats sur nos activités de production, comme dans tous les secteurs industriels. En tant que syndicat, nous avons poursuivi l'accompagnement de nos membres sur les sujets de fond tout en tenant compte de ce contexte particulier.

En ce milieu d'année 2021, au moment où nous rédigeons ce rapport annuel, nous souhaitons rester optimistes quant à une sortie de crise rapide. Cette crise nous a permis de repenser nos modes et méthodes de travail, de favoriser le travail en filière et de renforcer la cohésion de nos groupes de travail.

Les travaux se sont poursuivis et continuent.

La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite « loi AGECE », adoptée début 2020, a fait l'objet de nombreuses consultations sur des projets de décrets d'application, des études, dans lesquelles le SNFBM et la filière des matériaux et des emballages métalliques se sont impliqués. Du fait d'un engagement de longue date sur les enjeux d'économie circulaire (recyclabilité et durabilité) et de sécurité sanitaire, le SNFBM s'est également fortement impliqué dans les débats concernant l'information des consommateurs et des utilisateurs sur les emballages métalliques.

Enfin, notre syndicat s'implique fortement dans les travaux de notre association européenne Metal Packaging Europe (MPE). La vice-présidence du groupe de travail contact alimentaire est assurée par le Président de notre Comité de Prévention (COPREV). Nos membres et nos permanents s'impliquent dans les travaux sectoriels et transverses tels que Affaires européennes, Environnement, Contact alimentaire, Communication...

Notre syndicat contribue activement aux réunions dédiées au réseau des associations nationales et relaie ses activités via la newsletter MPE.

Je vous souhaite une bonne lecture,



« Tout au long de son histoire et durant la pandémie de COVID-19, notre industrie a su faire preuve de résilience pour répondre aux besoins exprimés par les remplisseurs, les consommateurs et les pouvoirs publics. »

Jean-Pierre Lefebvre,
Président du SNFBM

Le mot de la Déléguée générale

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2020 du SNFBM, dans lequel vous trouverez l'ensemble des travaux menés au cours de cette année.

Comme pour toutes les organisations, l'équipe du SNFBM s'est adaptée au contexte sanitaire inédit en modifiant les méthodes de travail organisationnelles internes et en diversifiant la digitalisation de ses activités, afin de continuer à préserver le lien et les échanges avec ses adhérents. Mais cela n'a néanmoins pas ralenti notre rythme ni nos échanges sur les sujets d'actualité qui touchent de près notre industrie. Ce travail soutenu a porté ses fruits, et nous sommes déterminés à faire en sorte que cela continue en 2021 et au-delà. C'est ce que vous aurez l'occasion de découvrir dans la section dédiée à nos commissions.

Le SNFBM a également continué de se positionner auprès des décideurs publics comme l'interlocuteur de référence de la filière des emballages métalliques, à renforcer son dialogue avec ces derniers et avec son écosystème.

Nous souhaitons la bienvenue à Henkel Adhesive Technologies en tant que nouveau membre associé du SNFBM.

L'engagement de nos adhérents et de leurs collaborateurs au côté de l'équipe du SNFBM a été primordiale dans l'avancée des sujets et travaux traités. Je tiens à les remercier vivement pour cela.

Cette année encore, nous n'aurons pas la possibilité de nous retrouver en présentiel pour notre Assemblée Générale. Ce n'est que partie remise pour une édition encore plus festive et conviviale en 2022 ! Et pour d'autres moments de travail, de partage et d'avancée sur l'avenir de notre filière.



« Ce travail soutenu a porté ses fruits, et nous sommes déterminés à faire en sorte que cela continue en 2021 et au-delà. »

Claudie Mathieu,
Déléguée générale du SNFBM

L'interlocuteur de référence du secteur de l'emballage métallique

Boîtes de conserves, boîtes boissons, aérosols, emballages pour produits chimiques et industriels, tous types de bouchages : le SNFBM représente le 5e secteur industriel français dans le domaine de l'emballage avec, en 2020, un chiffre d'affaires de près d'1,1 milliard d'euros.

Ce secteur compte une quarantaine d'usines de production, de la PME aux grands groupes internationaux, pour près de 6 500 emplois directs et 13 500 emplois indirects.

Porter la voix du secteur de l'emballage métallique et en être le porte-parole notamment auprès des pouvoirs publics, tout en faisant la promotion des bénéfices de ces emballages et des matériaux qui les constituent (acier, aluminium) recyclables à l'infini : telle est la vocation du SNFBM.



Notre philosophie

Dans une logique de concertation avec les décideurs publics, le SNFBM œuvre depuis 2019 à la mise en place d'une relation bilatérale avec ces derniers. Le syndicat est convaincu que l'écoute et le soutien de l'État et des élus sont des composantes nécessaires au renforcement et à l'innovation de l'emballage métallique.

En ce sens, le SNFBM déploie progressivement une stratégie institutionnelle qui a pour objectifs de :

1. **Gagner** en notoriété auprès du tissu institutionnel ;
2. **Positionner** le syndicat et la filière des matériaux (acier, aluminium) et des emballages métalliques comme interlocuteur privilégié sur les thématiques dont les politiques et institutionnels sont susceptibles de se saisir ;
3. **Garantir** la représentation du SNFBM dans l'ensemble des canaux de discussions et de prises de décisions stratégiques ;
4. **Valoriser** les bénéfices de l'emballage métallique grand public, commercial et industriel.

Notre méthode de travail

Pour y concourir, le SNFBM assure une veille sectorielle et entretient le dialogue avec l'écosystème de l'emballage métallique (producteurs d'acier et d'aluminium, fabricants d'emballages, éco-organismes, etc.). Il s'assure de la bonne représentativité de ses membres, et partage son expertise technique et les retours de terrain de ses adhérents. Ces informations se doivent ensuite d'être traduites politiquement. Le monde politique dispose de codes, d'usages et d'un langage qui lui sont propres. Pour donner une visibilité institutionnelle claire à ses enjeux et à ses positions, le SNFBM est accompagné de l'agence

Com'Publics, spécialiste des affaires publiques et des circuits décisionnels depuis près de 27 ans. Com'Publics participe à l'analyse de l'écosystème politique et identifie des opportunités d'actions et de prises de parole du SNFBM.

Le moteur des actions menées est l'efficacité : le bon message adressé au moment opportun à l'interlocuteur stratégique. Le syndicat souhaite avant tout transmettre son expertise ainsi que le retour d'expérience de ses adhérents aux pouvoirs publics, en faisant preuve de pédagogie, dans le but de mettre en place un cadre législatif et réglementaire en cohérence avec les réalités du terrain.

Et concrètement ?

Ces dernières années ont été marquées par la montée en puissance des préoccupations environnementales dans l'opinion publique. Cette prise de conscience écologique a trouvé un écho direct dans l'élaboration des politiques publiques françaises et au sein des réglementations européennes. La transformation verte du secteur du packaging fait désormais partie des attentes prioritaires des consommateurs, des associations environnementales et donc des élus.

Le SNFBM gravite ainsi dans un environnement politique dense et vif qui nécessite réactivité et agilité de la part de ses adhérents. Pour preuve, ont été mis à l'ordre du jour des agendas politiques durant les derniers mois et ceux à venir :

- **La promulgation de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire**, et la rédaction de ses textes d'application ;
- **Le plan de relance de l'économie française** pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, où figurent notamment des dispositions en matière d'économie circulaire et d'industrie ;
- **La Convention citoyenne pour le climat** et le projet de loi qui en est issu, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- **La préparation d'élections** départementales, régionales (juin 2021) et des présidentielles (mai 2022), périodes particulièrement propices à l'émergence de sujets environnementaux symboliques ;
- **La préparation de la présidence française du Conseil de l'Union européenne** au 1^{er} semestre 2022, et la volonté de la France de porter à l'échelle européenne ses avancées en matière d'économie circulaire ;
- **Au niveau européen, le pacte vert** et la déclinaison de ces thématiques en axes de réflexion, révision de réglementations existantes, avec notamment, la révision de la directive Emballages et déchets d'emballages et la directive Déchets.

Dans ce contexte, le SNFBM a déployé une stratégie visant à...

1. **S'assurer de la cohésion des contraintes** qui pèsent sur la filière des emballages métalliques avec celles actuellement en discussion et à venir ;
2. **Poursuivre le travail d'identification du secteur** auprès des acteurs politiques clés ;
3. **Augmenter la visibilité du SNFBM** par des actions de communication institutionnelle.

... Autour de deux axes forts en réponse directe aux attentes politiques...

1. **Un emballage résolument tourné vers l'économie circulaire.** Le SNFBM défend avec pédagogie les bénéfices des emballages métalliques et la prise en compte de leurs spécificités, ce qui se traduit par la valorisation d'un secteur engagé de longue date dans l'économie circulaire.
2. **Une industrie mature et résiliente, qui agit pour la réduction de son empreinte environnementale.** Alors que le gouvernement encourage le développement d'une industrie française forte et écologique, le SNFBM entend s'inscrire pleinement dans cette dynamique, en mettant en avant son maillage territorial, ses emplois dans les territoires, sa résilience, et sa politique ambitieuse de réduction de l'impact environnemental des sites de production.

...auprès des décideurs pertinents...

- **Administrations** (directions générales du Ministère de la Transition écologique et du Ministère de l'Économie, de la Finance et de la Relance)
- **Ministères**
- **Parlementaires** français et européens
- **Agences d'État** (Ademe, Anses)
- **Eco-organismes**
- ...

SNFBM : le syndicat d'une filière

Des fabricants de matériaux (acier, aluminium), revêtements jusqu'aux fabricants du produit final, le SNFBM représente toute la filière de l'emballage métallique.

Les Membres Adhérents



Les Membres Associés



Une implantation nationale et européenne des membres



L'emballage métallique, conçu pour la circularité

La réponse aux attentes des consommateurs
et aux enjeux de l'économie circulaire

Pour sa conférence annuelle 2020, Emballages Magazine a choisi un thème d'actualité « l'innovation pour un emballage responsable ». Retour sur l'intervention du SNFBM, partenaire de cette journée.

« **Objectif pack responsable ! Rassurer et satisfaire le consommateur grâce à un packaging responsable, innovant et fonctionnel** » : Emballages Magazine avait attiré de nombreux intervenants et plus de 200 participants afin d'échanger autour de ce thème d'actualité.

L'intervention conjointe de Claudie Mathieu, Déléguée générale du SNFBM et de Laetitia Durafour, Directrice Marketing Crown Food Europe, a permis de montrer comment l'emballage métallique répond aux attentes des consommateurs et aux enjeux de l'économie circulaire.



Selon une étude de l'institut Kantar de 2019, la consommation responsable est plus que jamais au cœur de l'actualité et des attentes consommateurs et doit se matérialiser par : la lutte contre le gaspillage, des produits respectueux de l'environnement, une utilisation raisonnée des ressources planétaires.

Trois caractéristiques intrinsèques des emballages métalliques :

- **l'appertisation** permettant une conservation longue durée des aliments à température ambiante ;
- **des innovations constantes d'écoconception** avec, par exemple, un allègement de 30% des boîtes en

30 ans et ainsi une réduction de la quantité de matière première et d'énergie utilisées ;

- **un taux de recyclage élevé : 80%** des emballages métalliques recyclés grâce à une collecte efficace et organisée et des centres équipés pour capter ces emballages ;

- **l'utilisation de matériaux permanents** : l'acier et l'aluminium utilisés pour la fabrication des emballages métalliques sont recyclables à l'infini sans perte de qualité et sont réintégrés dans les cycles de production en une boucle matière fermée. Pour chaque tonne de métal recyclé réintégré, deux tonnes de matières premières et jusqu'à 95% d'énergie sont économisés vs une production à partir de matériaux vierges ;

- **une industrie de production des emballages métalliques made in France**, reconnue pour sa résilience et sa circularité ;

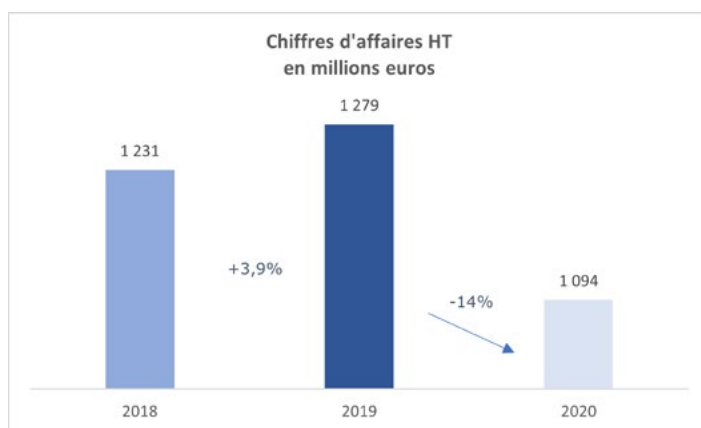
- **une réduction de l'utilisation de l'eau** dans toutes ses opérations.

À ces critères environnementaux, s'ajoute, en tête des préoccupations, la sécurité alimentaire. L'emballage métallique répond pleinement à ces attentes puisqu'il constitue une barrière à 100% contre l'oxygène, la lumière, les microbes et la contamination environnementale, ce qui le rend parfait pour emballer une large gamme de produits en toute sécurité sur de longues périodes.

Le panorama économique 2020 en huit points

L'année 2020 est marquée par une baisse du chiffre d'affaires global de la profession.

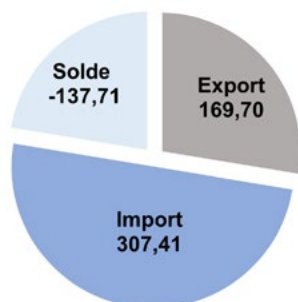
1. Chiffre d'affaires hors taxes profession : - 14%



Le chiffre d'affaires hors taxe de la profession diminue de 14% pour s'établir à 1 094 millions d'euros. Pour la fabrication des boîtes et des bouchages métalliques, l'acier représente 289 995 tonnes et l'aluminium 59 338 tonnes.

2. Commerce extérieur : un déficit de 15,9%

Chiffres d'affaires emballages en 2019 en K€



Chiffres d'affaires emballages en 2020 en K€



Le déficit du commerce extérieur s'élève à 15,9%. La progression des importations de 3,4% ne compense pas la baisse des exportations qui s'établit à -6,8%. (source : site du commerce extérieur)

3. Boîtes Boissons : + 5,2%

En 2020, la canette a fêté ses 85 ans. Une année atypique qui lui a largement permis de démontrer qu'elle était plus que jamais d'actualité ! Incassable, légère, durable, française... ses nombreux atouts séduisent toutes les générations de Français qui l'ont plébiscitée pour leur consommation à domicile. La canette atteint ainsi une part de marché record : avec une croissance



des ventes en volume à +5,2% vs 2019, elle représente désormais 22% des emballages boissons vendus en magasins, soit +0,2 point par rapport à 2019. Tous ses formats sont en progression : +7,6% de ventes en volume pour les 25 cl, +6,6% pour les 33 cl, +3% pour les maxi-formats de 50 cl et +1,3% pour les minis de 15 cl. Les canettes contribuent à l'essor spectaculaire du e-commerce. Elles enregistrent leurs plus fortes progressions dans ce circuit de distribution en ligne : +39% de ventes en volume en 2020.

Les restrictions et les fermetures des établissements de restauration hors domicile ont eu une plus faible incidence sur le marché des canettes par rapport à d'autres emballages.

80% des canettes vendues dans le pays sont fabriquées en France, au total ce sont près de 6 milliards de canettes qui sont fabriquées dans l'Hexagone, faisant de la France l'un des marchés européens les plus importants.

(sources GIE LBB ; IRI , Gira)

4. Marché de la conserve

L'année 2020 a été, en bien des points, complètement imprévisible. Bouleversées pendant les confinements, les habitudes de consommation des Français ainsi que leurs attentes confirment certaines tendances clés. Les modes de consommations sont repensés pour allier flexibilité, durabilité et équilibre alimentaire comme environnemental. Des évolutions qui confirment la place des conserves au cœur des enjeux du bien manger.

Les rayons conserve ont connu une année inédite : les incertitudes liées au contexte sanitaire ainsi que l'augmentation du nombre de repas pris à domicile ont incité les Français à acheter des conserves. En effet,

les rayons conserves ont connu une augmentation conjoncturelle sans précédent du volume d'achat, certains produits enregistrant des hausses allant de 20% à 70% (Nielsen) les premières semaines du premier confinement. Des tendances qui se vérifient dans les bilans annuels, puisque l'ensemble du rayon conserve augmente sur l'année 2020 en volume et en valeur (+9,7% et +9,2%) (Kantar) alors que les offres « food service » des conserveurs, dédiées à la restauration hors domicile très durement impactée par la crise, doivent se réinventer (baisse de -60 % jusqu'à -80 % (Uppia) selon les segments de marché début 2020).

(source Uppia)



5. Alimentaire non appertisé

La dynamique du segment des poudres de lait infantiles est directement tributaire de l'évolution de la courbe de natalité.

Si la natalité est en constante baisse en France depuis 2015, elle a atteint en 2020 son seuil le plus bas connu depuis la seconde guerre mondiale. Une évolution qui s'accroît avec le développement de la pandémie atteignant -7% en décembre 2020 et -13% en janvier 2021 en comparaison avec l'année précédente.

Cette baisse de la natalité a un impact direct sur le niveau de consommation des poudres de lait infantiles et de laits bébés spécialisés. Alors que les projections de consommation pour la période 2020-2025 pour la France étaient déjà en retrait (de -2,5 à -2,8% annuellement), elles risquent d'être corrigées plus encore à la baisse. L'activité soutenue que ce marché et l'industrie a pu connaître durant le premier semestre 2020 est retombée dans la seconde partie de l'année 2020 avec des prévisions très réservées pour 2021.

Un secteur qui surveille par ailleurs attentivement l'évolution de la demande et de la législation en Asie - et plus particulièrement en Chine - représentant à elle seule près de 2/3 de la consommation des poudres



de lait infantiles et spécialisées en grande partie en provenance de l'Europe et de la France.

Si les formules de poudre se multiplient et l'offre continue à se spécialiser, il y a peu de changement à constater du côté du conditionnement de ces gammes de produits qui plébiscitent toujours l'inconditionnelle boîte métal imprimée en format 400g ou 800/900g.

(source SNFBM)

6. Générateurs d'aérosols : - 5,9%

Industrie des générateurs d'aérosols 2020 France : une année impactée par la crise sanitaire.

Le volume des générateurs d'aérosols 2020, tous segments confondus, s'élève à 647 millions d'unités produites en France versus 688 millions d'unités en 2019, soit une baisse de 5,9%.

L'activité 2020 de remplissage des générateurs d'aérosols est l'indicateur qui traduit l'impact de la crise sanitaire sur la profession.



La baisse de volume était prévisible, bien que relative du fait de la production de produits répondant aux besoins exprimés par le gouvernement pour aider la gestion de la crise sanitaire.

L'industrie maintient toujours une position forte en France par rapport au reste de l'Europe (position à confirmer lors de la publication des chiffres de la FEA, en septembre 2021).

Deux catégories sont en recul : les soins du corps fortement impactés, l'entretien de la maison un peu moins. La crise sanitaire et le confinement sont des raisons évidentes de la baisse.

Dans ces catégories, le segment « Autres Toilette » est en hausse car il incorpore le gel hydro alcoolique. Les assainisseurs d'air ainsi que les insecticides sont aussi en croissance.

Les produits désinfectants qui entrent dans le segment « Autres Produits Ménagers » ont augmenté de façon énorme.

La catégorie « AUTRES » est stable, mais les segments la constituant ne sont pas impactés de la même façon. Le segment pharmacie et vétérinaire (-1,7%), est légèrement impacté. En revanche, le confinement a impacté le segment auto/cycle, peinture et produits industriels et techniques.

(source CFA)

7. Emballages industriels et commerciaux

L'année 2020 a encore été difficile dans le secteur de la peinture. L'effet Covid-19 s'est ressenti sur le nombre de logements commencés (-9,2% en 2020 vs. 2019 d'après l'INSEE). Cette forte baisse du secteur professionnel n'a été compensée qu'en partie par la hausse de l'activité grand public.

On note une fin d'année assez forte qui permet d'être optimistes pour 2021. Attention toutefois aux difficultés d'approvisionnement en matières premières que connaissent certains secteurs d'activités qui pourraient inverser cette tendance.

(source SNFBM)



8. Bouchages

2020 marque une nouvelle année de croissance pour les bouchages métalliques. Une progression soutenue notamment par la crise du COVID qui a favorisé la consommation à domicile et donc les ventes en grande distribution. Les produits BIO et les petits producteurs qui plébiscitent un conditionnement bocal verre et capsule métal continuent également leur développement.

(source SNFBM)

Commissions d'experts

Les quatre commissions du SNFBM regroupent des experts issus des industries adhérentes du syndicat. Outre la veille réglementaire, elles permettent d'harmoniser les positions de la profession afin de mieux la défendre devant les instances françaises, européennes et internationales.

Commission Économie Circulaire

Au travers de sa Commission Economie Circulaire, le SNFBM assure une veille sectorielle et gère le dialogue de la filière avec les acteurs de l'économie circulaire (fabricants d'emballages, éco-organismes, etc.). Il s'assure que la voix de chacun est entendue et apporte son expertise technique ainsi que le retour d'expérience de ses adhérents. Il fait en sorte que les vertus de l'emballage métallique en termes de circularité soient reconnues par les différentes instances (Autorités, élus, collectivités territoriales, éco-organismes, Agences, etc.).

Deux questions à Valérie Bindschedler, Directrice marketing de Massilly Holding

Quelles ont été les principales actions menées par la commission en 2020 ?

Les principales actions de la Commission Economie Circulaire en 2020 se sont concentrées sur :

- le suivi du déploiement de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) et les études visant à accompagner la rédaction des décrets et des arrêtés d'application (information du consommateur, recyclabilité, etc.) ;
- l'information des membres sur le Plan National de Relance et les possibilités de faire des appels à projets liés à l'économie circulaire.

Identifié dorénavant comme interlocuteur incontournable pour toutes questions sur les emballages métalliques et l'économie circulaire, le SNFBM a participé aux consultations et réunions organisées par les pouvoirs publics et les agences afin d'adapter les propositions faites au plus proche de la réalité du terrain et des enjeux de la filière.

Les directions prises par les pouvoirs publics majoritairement dictées par la réduction des emballages plastiques démontrent la nécessité de défendre et de valoriser l'emballage métallique ainsi que les innovations mises en œuvre par la filière pour en faire des atouts majeurs d'une économie plus durable et responsable.

Quels sont les impacts possibles pour les entreprises de la filière des emballages métalliques ?

La réglementation sur les sujets d'économie circulaire devient de plus en plus importante en France. L'enjeu est de s'assurer que les exigences et calendriers de mises en œuvre nationaux coïncident avec ceux discutés et décidés au niveau européen. Une harmonisation des mesures au sein de l'Union européenne est impérative afin que les acteurs économiques n'aient pas à se confronter à des entraves à la libre circulation des marchandises, selon les pays dans lesquels ils fabriquent ou exportent.

Au fil de l'année 2020

En 2020, la Commission Économie Circulaire s'est réunie trois fois, en webconférence. Ses membres ont également participé à plus de 20 groupes de travail et réunions thématiques.

Loi AGECE - Anti-gaspillage pour une économie circulaire

Décret 3R - Participation au groupe de travail Emballages plastiques à usage unique et stratégie 2040

Dans le cadre de la promulgation de la loi AGECE en février 2020, le SNFBM a été convié par le Ministère de la Transition écologique et solidaire à participer aux travaux permettant de définir la stratégie de sortie des emballages plastiques à usage unique en 2040 et d'élaborer le premier décret 3R (Réutilisation, Réemploi, Recyclage) pour la période 2021-2025.

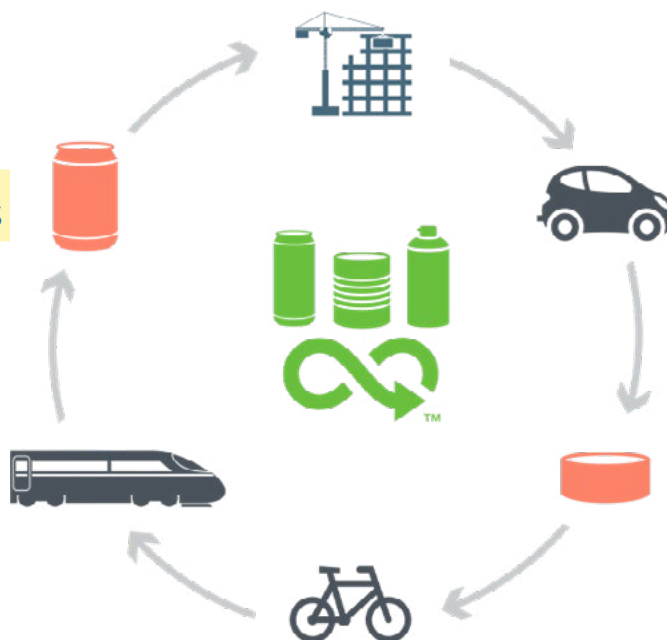
Le rapport issu de cette consultation a souligné, entre autres, le fait que les emballages métalliques se positionnent comme des alternatives pour de nombreuses utilisations. Les emballages métalliques ont toute leur place, face aux enjeux en termes d'économie circulaire et de réemploi. Facile à collecter, à trier et à recycler, résistants et sûrs, ils contribuent également à la réduction du gaspillage alimentaire.

Mise en place d'une commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (REP)

La filière des matériaux et emballages métalliques s'est assurée de sa représentation au sein de cette nouvelle instance afin de pouvoir contribuer aux travaux et réflexions qui porteront notamment sur le cahier des charges et le suivi des performances des éco-organismes, la modification dans les modulations des contributions financières versées par les producteurs, les leviers d'actions pour augmenter la collecte des emballages.

Evolution du cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers, de l'Info-tri

A compter du 1^{er} janvier 2022, la loi AGECE rendra obligatoire la présence d'une signalétique de tri harmonisée sur les emballages. Sur l'année 2020, des contributions du SNFBM ont été remises dans le cadre de consultations sur la révision du cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers, des signalétiques et marquages pouvant induire une confusion sur la règle de tri ou d'apport du déchet issu du produit, de la signalétique d'information des consommateurs sur la règle de tri des déchets issus



des produits soumis au principe de responsabilité élargie du producteur.

Il est à noter qu'en parallèle de ces évolutions, le logo « Métal recyclable à l'infini » peut continuer à être apposé de manière volontaire sur les emballages métalliques, sans restriction.

Citeo : une collaboration renforcée

Mise en place d'un comité opérationnel technique des matériaux (acier ou aluminium) et emballages métalliques (COTREM)

La formalisation de ce comité permet d'instaurer des échanges réguliers entre la filière et Citeo pour améliorer encore le recyclage des emballages métalliques et travailler sur la catégorisation et l'identification des différents types d'emballage en termes de recyclabilité. Ainsi le SNFBM plaide activement pour une meilleure visibilité de la collecte, du tri et du recyclage des emballages métalliques dans les campagnes de communication Citeo.

Participation aux travaux de l'ADEME

Dans le cadre d'une actualité importante sur les sujets d'économie circulaire, le SNFBM a souhaité engager une relation pérenne avec l'ADEME afin de partager avec ses équipes une meilleure connaissance des caractéristiques et spécificités des emballages métalliques et les travaux de la filière en la matière.

Cartographie des emballages

Le SNFBM a participé aux groupes de travail mis en place par l'ADEME portant sur :

- l'état des lieux des emballages et une cartographie des couples produits/type et matériaux d'emballages mis sur le marché en France pour les emballages ménagers d'une part et industriels et commerciaux d'autre part ;

- la réalisation de l'étude « Identification et analyse des potentialités en termes de réemploi et réutilisation des emballages et des alternatives possibles aux emballages plastiques à usage unique ».

L'objectif de ces travaux est d'obtenir un panorama de l'ensemble des emballages mis sur le marché en France (sur la base de l'année 2018) pour avoir les bases nécessaires, des éléments techniques et des indicateurs pour les travaux à venir sur une trajectoire de réemploi des emballages et sur la substitution des emballages plastiques à usage unique à horizon 2040.

Affichage environnemental / Analyse de Cycle de Vie / Empreinte environnementale

L'article 15 de la loi AGEC définit et encadre l'affichage environnemental volontaire pour tous les secteurs en prévoyant notamment une phase d'expérimentation pour déterminer la ou les méthodes les plus

susceptibles d'être retenues pour déployer un affichage environnemental harmonisé par secteur.

De l'ensemble des qualités et caractéristiques environnementales mentionnées dans la loi, le taux de recyclage réel des emballages (acier, aluminium) reste l'indicateur le plus pertinent pour mesurer la circularité et la durabilité d'un emballage métallique. Processus industriels, écoconception, développement du recyclage sont autant de priorités déjà assumées dans le programme stratégique des adhérents du SNFBM et des fabricants de métal pour améliorer leur empreinte environnementale.

En complément de l'expérimentation sur l'affichage environnemental, il serait intéressant que des indicateurs et des méthodes adaptées aux couples emballages/produits et leurs spécificités soient définis de façon à rendre des résultats objectifs et reconnus par l'ensemble des parties prenantes.

Comité de Prévention

Le Comité de Prévention (COPREV) du SNFBM traite des questions relatives à la prévention des risques liée au contact alimentaire pour l'emballage métallique.

L'objectif de ce comité est triple :

- **Représenter** les intérêts des fabricants d'emballage métallique auprès des autorités en participant aux groupes de réflexion sur les projets de réglementation et guides ;
- **Assurer une coopération** entre la filière métal et les représentants des autres matériaux d'emballages pour mieux défendre les intérêts communs ;
- **Développer une approche harmonisée** et industrielle des risques de contamination, notamment au moment des changements de législation tant au niveau national qu'europpéen.

Ce comité travaille en partenariat avec des organisations professionnelles amont et/ou aval afin d'élargir les champs de compétences sur tous les sujets complexes.



Deux questions à Paul Hill,

Responsable pour l'homologation des vernis de Trivium Packaging

Quelles ont été les principales actions menées par le COPREV en 2020 ?

Les principaux travaux suivis par le Comité de Prévention en 2020 ont porté sur la mise en œuvre de la SNPE2, deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, du Ministère des Solidarités et de la Santé, et sur le suivi de la réglementation liée aux substances utilisées dans les emballages métalliques au contact alimentaire. Le COPREV a poursuivi également ses travaux au sein de la Plateforme Aliment-Emballage menée par l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires) ainsi que sa collaboration avec l'association européenne MPE (Metal Packaging Europe).

Quels sont les enjeux pour la filière des matériaux et emballages métalliques ?

Deux enjeux principaux se présentent à notre filière aujourd'hui :

- Continuer à mettre en avant la conformité des emballages métalliques au contact alimentaire et l'innovation historique et constante de la filière pour faire face aux nouvelles exigences réglementaires et au besoin toujours plus présent d'information du consommateur ;
- Rappeler, auprès des instances publiques, le positionnement des fabricants d'emballages dans la chaîne d'approvisionnement.

Au fil de l'année 2020

En 2020, le Comité de Prévention s'est réuni six fois, en webconférences.

Matériaux au contact des denrées alimentaires

Depuis plusieurs années, le COPREV est partie prenante des travaux que la DGCCRF mène conjointement avec les acteurs du domaine des matériaux au contact : laboratoires, représentants des industries des matériaux et emballages, de l'agroalimentaire, des transformateurs et des distributeurs.

Une veille sur les évolutions réglementaires au niveau français et européen est effectuée. Dans le cadre des travaux de ce groupe, des fiches d'information sont élaborées pour différents types de matériaux afin de préciser les méthodes de vérification de leur aptitude au contact alimentaire dans des conditions spécifiques ou en l'absence de texte réglementaire.

Groupe de travail contact alimentaire de MPE : une collaboration toujours forte

Le COPREV s'implique fortement dans les travaux menés au niveau européen au sein de MPE sur notamment :

- Le pacte vert et la possible révision du règlement-cadre, la mise en place d'un comité de pilotage entre acteurs de la filière pour se préparer à la stratégie durable dans le domaine des produits chimiques de l'Union européenne ;
- L'harmonisation au sein de la chaîne d'approvisionnement de la démonstration de la conformité des emballages métalliques revêtus au contact des denrées alimentaires ;
- La résolution du Conseil de l'Europe sur l'innocuité et la qualité des matériaux et objets pour contact alimentaire.

Dans sa volonté de renforcer cette collaboration, le COPREV a convié la coordinatrice des travaux du groupe de travail contact alimentaire de MPE (Metal Packaging Europe) à sa session de travail de décembre. Les échanges nourris et fructueux qui en ont résulté, démontrent l'utilité d'instaurer cette pratique au moins une fois par an.

Plateforme Aliment - Emballage (PAE) : poursuite des travaux

Cette plateforme regroupe les fabricants d'emballages et les acteurs de l'agroalimentaire à travers l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires) dans le but de collaborer sur les aspects techniques et réglementaires liés aux matériaux au contact des denrées alimentaires. Depuis plusieurs années, le COPREV est partie prenante des travaux menés par cette plateforme.

En 2020, le COPREV a participé à :

- la **révision du Q&A** sur la déclaration de conformité (DoC) ;
- la **constitution d'un document d'aide** à son remplissage ;
- d'une **matrice « substances »** ;
- d'une **fiche de définition des besoins** client/fournisseur en terme d'emballages pour le contact alimentaire, en français et en anglais ;
- d'un **Q&A sur les nanomatériaux**.

Le COPREV suit également à travers la PAE les évolutions réglementaires, techniques et scientifiques aux niveaux national, européen et international.

Loi AGECE - Anti-gaspillage pour une économie circulaire

Une veille sur les nouvelles obligations inscrites dans la loi AGECE est effectuée, avec une attention particulière sur les sujets liés à l'information du consommateur et la lutte contre le gaspillage alimentaire (en explicitant davantage la différence entre Date Limite de Consommation et Date de Durabilité Minimale).

Une veille sur l'actualité réglementaire sur les substances liées au contact alimentaire est également effectuée.

Deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens 2019-2022 (SNPE2)

Le Comité de Prévention a suivi le déploiement de la SNPE2, stratégie visant à réduire l'exposition de

la population aux perturbateurs endocriniens et la contamination de l'environnement, avec 50 actions et 13 mesures phares.

Il a également été attentif à la publication par l'ANSES d'une liste de substances d'intérêt pour lesquelles cette dernière conduira des évaluations de leur mode d'action de perturbation endocrinienne afin de déterminer si les substances évaluées répondent aux critères de classification de perturbation endocrinienne.

Le Comité de Prévention a entamé des échanges avec la Direction Générale des Entreprises pour rappeler le positionnement des fabricants d'emballages dans la chaîne d'approvisionnement et la nécessité de prendre, en France, des décisions harmonisées au niveau européen, dans le cadre de la stratégie durable dans le domaine des produits chimiques et plus particulièrement dans le domaine du contact alimentaire.

Commission Environnement

La Commission Environnement du SNFBM informe et prépare l'industrie aux évolutions de la réglementation en matière environnementale concernant les usines et la production, et suit l'évolution des événements et décisions nationales, européennes et internationales qui peuvent avoir un impact sur l'industrie de l'emballage métallique.

Ses missions sont doubles :

- **Anticiper les conséquences** des mesures qui peuvent être prises sur tous les sujets environnementaux ;

- **Proposer un accompagnement** technique sur les questions réglementaires liées à la fabrication des emballages métalliques en France sur site de production : taxe et bilan carbone, performance énergétique, réduction des gaz à effet de serre, permis d'exploitation, gestion des déchets, des émissions, etc.



Deux questions à Tri Lu-Dac, Directeur technique Environnement et Qualité de Crown Europe

Quels sont les enjeux pour la filière des matériaux et emballages métalliques ?

Le principal enjeu en matière environnementale pour la filière est de poursuivre ses efforts pour aller vers des sites de production toujours plus responsables et durables. L'industrie, qui fournit d'importants efforts en matière de décarbonisation, est également très attentive à sa consommation d'eau et au traitement des composés organiques volatils, qui font l'objet de forts investissements de la part de la filière. Certaines usines fonctionnent également grâce à une énergie 100% renouvelable et se sont engagées dans l'initiative Science Based Target (iSBT) qui vise à produire des objectifs de réduction de gaz à effet de serre à la hauteur du défi climatique et de l'accord de Paris.

Quelle a été la principale actualité environnementale pour la filière de l'emballage métallique en 2020 ?

Les membres de la Commission Environnement du SNFBM ont contribué à la traduction des meilleures techniques disponibles sur les traitements de surface utilisant des solvants organiques et à la rédaction de guides MPE d'aide à la mise en œuvre de ces nouvelles exigences avant 2024.

La Commission Environnement du SNFBM participe et suit les travaux du groupe de travail environnement de MPE. Ce groupe de travail traite de tous les sujets relatifs à l'environnement et à la contribution de l'emballage métallique aux enjeux du développement durable sur les aspects techniques et communicationnels.

Au fil de l'année 2020

De nouvelles dispositions portant sur les installations classées pour l'environnement

De manière générale, la commission assure une veille sur toutes les réglementations concernant les ICPE :

- Publication des conclusions du document de référence BREF STS pour les traitements de surface utilisant des solvants organiques.
- Contribution aux travaux de révision de la rubrique 2940 (application de peinture, vernis, enduit, etc.). Un décret et un arrêté du 12 mai 2020 ont été publiés permettant de remplacer le régime de l'autorisation par le régime de l'enregistrement, sous certaines conditions.
- Dégel de certaines mesures administratives concernant les installations classées afin de permettre un maintien du niveau de sécurité, santé, salubrité et protection de l'environnement des sites, tout en évitant de créer des situations où le personnel des entreprises prendrait des risques non proportionnés pour se conformer à des obligations réglementaires.

Mise en œuvre de la loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire)

Informar les adhérents sur les sujets touchant les procédés de fabrication, la prévention et la gestion des déchets sur site, l'évolution des informations à délivrer aux opérateurs de traitement des déchets (bordereau de suivi des déchets).

Information sur les substances dans les articles

En application de la directive-cadre sur les déchets, l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) a lancé une base de données d'informations sur les substances préoccupantes à plus de 0,1% dans les articles (SCIP). En France, les opérateurs ont, pour l'instant, la possibilité de l'utiliser sans y être toutefois contraints.

Commission Logistique

De nombreux sujets sont traités au sein de la Commission Logistique du SNFBM parmi lesquels l'harmonisation et la normalisation des pratiques liées à la logistique, qui peuvent se traduire par :

- la standardisation des dimensions d'emballage pour optimiser les livraisons et le stockage des emballages métalliques ;
- la logistique de retour des emballages tertiaires vers les sites de production ;
- la rationalisation des messages dans les échanges de données informatiques, garantissant une bonne traçabilité ;
- un étiquetage type des palettes.

La Commission Logistique se réunit à la demande dès qu'un problème se pose et s'appuie sur les expertises des entreprises de la profession pour mettre en place de bonnes pratiques.

Trois avantages de l'emballage métallique dans l'optimisation de la chaîne logistique

1. En raison de leur solidité et de leur rigidité, les emballages métalliques sont remplis à grande vitesse sans pratiquement aucune perte de produit, ce qui augmente l'efficacité globale, notamment en termes d'énergie et de CO₂.

2. Les emballages métalliques offrent une excellente optimisation de l'espace grâce à leur empilabilité. Ils sont faciles à manipuler en magasin, ce qui réduit les pertes et les coûts.

- Jusqu'à 10 000 boîtes de 80 g tiennent dans un mètre cube
- Aucun chauffage ou réfrigération n'est nécessaire, économisant ainsi jusqu'à 70% de la consommation d'énergie.

3. Les emballages métalliques sont incassables, ce qui réduit le risque de fuite ou de déchirure pendant le transport. Les chaînes d'approvisionnement sont spécialement conçues pour que les installations de production soient situées à proximité des opérations de remplissage, ce qui réduit les coûts de transport et les émissions de CO₂ associées.



Veille réglementaire

La veille réglementaire devient de plus en plus complexe à suivre en temps réel, compte tenu du nombre de textes européens (règlements, directives) et de textes français (lois, ordonnance, décrets circulaires, décrets d'application des Directives européennes, avis ministériels) qu'il faut suivre en permanence pour répondre aux exigences des pouvoirs publics.

De plus, les certifications aux normes (9001 relative aux systèmes de gestion de la qualité, 14001 et 14010 concernant le management environnemental)

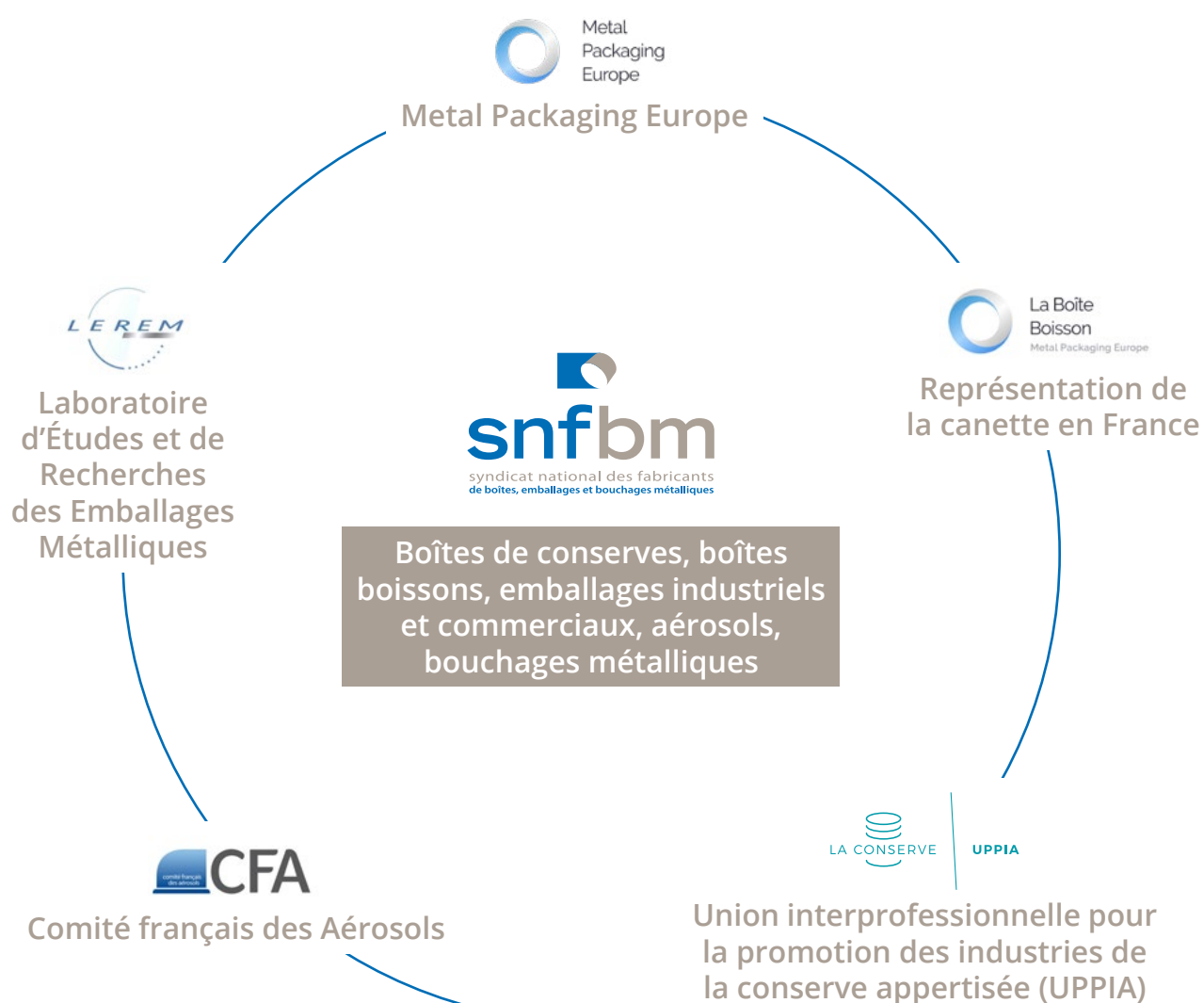
deviennent quasiment des prérequis dans notre industrie. Ceci oblige les Membres du SNFBM à se tenir en permanence informés de l'évolution des textes et de les implanter dans leur département de productions et unités administratives.

A cet effet, les Membres de la Commission Environnement et du Comité de Prévention ont mis au point un bulletin de veille réglementaire mis à disposition chaque trimestre de tous les adhérents du SNFBM.

Le SNFBM dans son écosystème

Recherche, représentations européenne ou sectorielle : le syndicat travaille avec l'ensemble des associations et des filières qui interviennent dans les emballages métalliques.

Un partenariat entre associations et filières



Du côté des **partenaires**

Tour d'horizon des cinq partenaires du SNFBM et de leur activité 2020 : le CFA (aérosols), le GIE LBB (boîte boisson), le Laboratoire d'Études et de Recherches des Emballages Métalliques, UPPA (la Conserve), Metal Packaging Europe.

CFA

Garantir la croissance du business
des générateurs d'aérosols en toute sécurité

Le Comité Français des Aérosols est l'association professionnelle qui représente l'ensemble des professionnels de la filière des « générateurs d'aérosols », de la conception au recyclage. Ses actions favorisent les conditions du développement des générateurs d'aérosols en France, dans le respect de la sécurité des utilisateurs et des intérêts environnementaux.

Créé il y a plus de 60 ans, le CFA représente un poids collectif très important avec près de 60 adhérents.

Les six groupes de travail (Recyclage/Alternative au Bain/Aérosols Plastique/Sécurité et Stockage/Standardisation/Réemploi) ainsi que les comités (Stratégie et Communication/Statistiques) permettent au CFA de s'impliquer dans les sujets d'actualités vitaux pour l'industrie et de proposer au Conseil d'administration une stratégie de développement du business en France et ce de façon durable.

De nombreuses collaborations interprofessionnelles se sont mises en place compte tenu de l'aspect trans-sectoriel de cette industrie très spécialisée.



GIE LBB

Promouvoir la Boîte Boisson

Le GIE La Boîte Boisson est composé des trois principaux producteurs d'emballages boisson en Europe, Ardagh Metal Beverage Group, Ball Packaging Europe et Crown Bevcan Europe. Il porte la voix de l'industrie de la canette, une filière qui représente 4 000 emplois directs et indirects avec 28 usines et centres de recherche en France métropolitaine.

D'après les résultats d'une récente enquête CSA menée pour la Boîte Boisson, les 2 qualités essentielles pour

qu'un emballage soit considéré comme « vert » par les Français sont qu'il soit recyclable à l'infini (44%) et sans perte de qualité (38%) : deux propriétés que la canette, constituée de métal, possède, mais qui sont méconnues des Français ! Bien que les Français considèrent la canette comme facile à trier à domicile (61%) et dans un lieu public (45%), et facilement recyclable (36%), seulement 20% des Français lui attribuent la qualité « recyclable à l'infini ». Après exposition aux



La Boîte
Boisson

Metal Packaging Europe

répondants des différentes propriétés de cet emballage, plus de 8 Français sur 10 (84%) ont une meilleure image de la canette ou l'intention de privilégier cet emballage lors d'un prochain achat.

Le programme de collecte et de recyclage « Chaque Canette Compte », en partenariat avec Citeo.

« Chaque Canette Compte » a fêté ses 10 ans en 2020. Depuis 2010, le programme est monté en puissance pour être aux côtés des plus grands événements français, avec 961 opérations menées tambour battant par des équipes de bénévoles (association partenaire : Les Connexions) collectant avec les outils du programme toujours plus de canettes via des opérations ludiques

et visibles du public.

En 10 ans, « Chaque Canette Compte » a permis de toucher plus de 28 millions de Français et de recycler 96 millions de canettes consommées hors foyers, sur événement mais aussi sur les près de 7 000 sites participants quotidiennement (lieux de travail, écoles, etc.). Depuis 2014, Citeo, partenaire du programme, a soutenu et validé le recyclage de 3 700 tonnes d'emballages collectés par les 47 partenaires locaux de collecte du programme, qu'il s'agisse de canettes, bouteilles plastiques ou gobelets. En 2019, le programme a enregistré un nombre de validation record : plus de 900 tonnes ont été validées sur l'année, soit une hausse de +43% par rapport à 2018.

LEREM

Expertise, légitimité et indépendance

Créé en 1961 à l'initiative du SNFBM, le Laboratoire d'Études et de Recherches des Emballages Métalliques est agréé par le ministère en charge des Transports, pour contrôler et valider les emballages destinés au transport des matières dangereuses. Il réalise des tests et des certificats d'emballage, dans le cadre de son activité liée au transport des marchandises dangereuses, ainsi que des contrôles de fabrication sur site. Le LEREM a 60 ans cette année.

Le LEREM représente l'industrie de l'emballage métallique aux réunions organisées par le ministère des Transports. Il est membre de divers comités techniques (comité emballage H08F de l'AFNOR et comité européen de Normalisation CEN / TC 261 / SC4) et

de réglementation (au sein du Comité Français des Aérosols (CFA), du SNFBM, de Metal Packaging Europe (MPE), de l'Association Européenne de l'emballage industriel (EIPA) ou de la Fédération européenne des aérosols (FEA)).

Le laboratoire effectue les essais mécaniques et d'inflammabilité sur les générateurs d'aérosols. Il travaille sur les questions de compatibilité contenant/contenu (essais électrochimiques et de vieillissement).

Laboratoire indépendant certifié ISO 9001, le LEREM est régulièrement sollicité pour accompagner des dossiers de réclamation en tant qu'expert tiers partie à la demande des fabricants ou des utilisateurs d'emballage.



UPPIA

Promouvoir la conserve appertisée en emballage métallique

L'Union interprofessionnelle pour la promotion des industries de la conserve appertisée (Uppia) représente l'ensemble de la filière conserve française : producteurs de métal, fabricants d'emballages métalliques et industriels de la conserve.

En 2020, l'Uppia a poursuivi sa communication visant à améliorer l'image de la conserve autour des thématiques « alimentation durable » et « économie circulaire », principalement orientée vers la cible des 18-34 ans. La stratégie est de donner carte blanche à des médias en ligne ou des influenceurs sur les

réseaux sociaux pour parler des bénéfices de la conserve en tant que procédé de transformation (l'appertisation), contenant (la boîte métal) et contenu (légume, fruit, poisson, plat cuisiné, viandes, foie gras...). Le résultat est une augmentation de la note d'image de la conserve de 6,5 à 7,1/10 en 2 ans.

Plus d'informations sur l'Uppia :

- Site : www.laconserve.com
- Facebook : [#LaConserve](https://www.facebook.com/LaConserve)
- Instagram : [#RecettesEnConserve](https://www.instagram.com/RecettesEnConserve)



UPPIA



Metal Packaging Europe (MPE) est l'association européenne représentant l'industrie de l'emballage métallique rigide. Son objectif est de faire du métal le matériau préféré pour les emballages industriels et de consommation.

En réunissant les fabricants, les fournisseurs et les associations nationales, MPE veille à ce que l'industrie européenne de l'emballage métallique rigide parle d'une seule voix. MPE promeut de manière proactive les attributs positifs et l'image de l'emballage métallique par le biais d'initiatives conjointes en matière de marketing, d'environnement et de technique. MPE est reconnu à la fois comme la voix de l'industrie de l'emballage métallique et comme un partenaire de confiance par les institutions européennes et les autres parties prenantes.

Les activités menées par MPE sont notamment :

- Communiquer les avantages des emballages métalliques aux parties prenantes européennes compétentes.
- Surveiller les initiatives qui pourraient avoir un impact sur le cœur de métier de l'industrie de l'emballage métallique et tenir les membres informés.
- Mener un plaidoyer efficace en soumettant des positions bien préparées aux institutions européennes.
- Développer des guides de bonnes pratiques afin de renforcer la réputation de l'industrie en matière de sécurité et de fiabilité.
- Commander et partager des recherches démontrant les avantages des emballages métalliques.
- Assurer la coordination avec d'autres associations industrielles européennes et internationales pour renforcer le message.

CONTACT

100 rue Martre - 92110 CLICHY
relationadherents@snfbm.fr

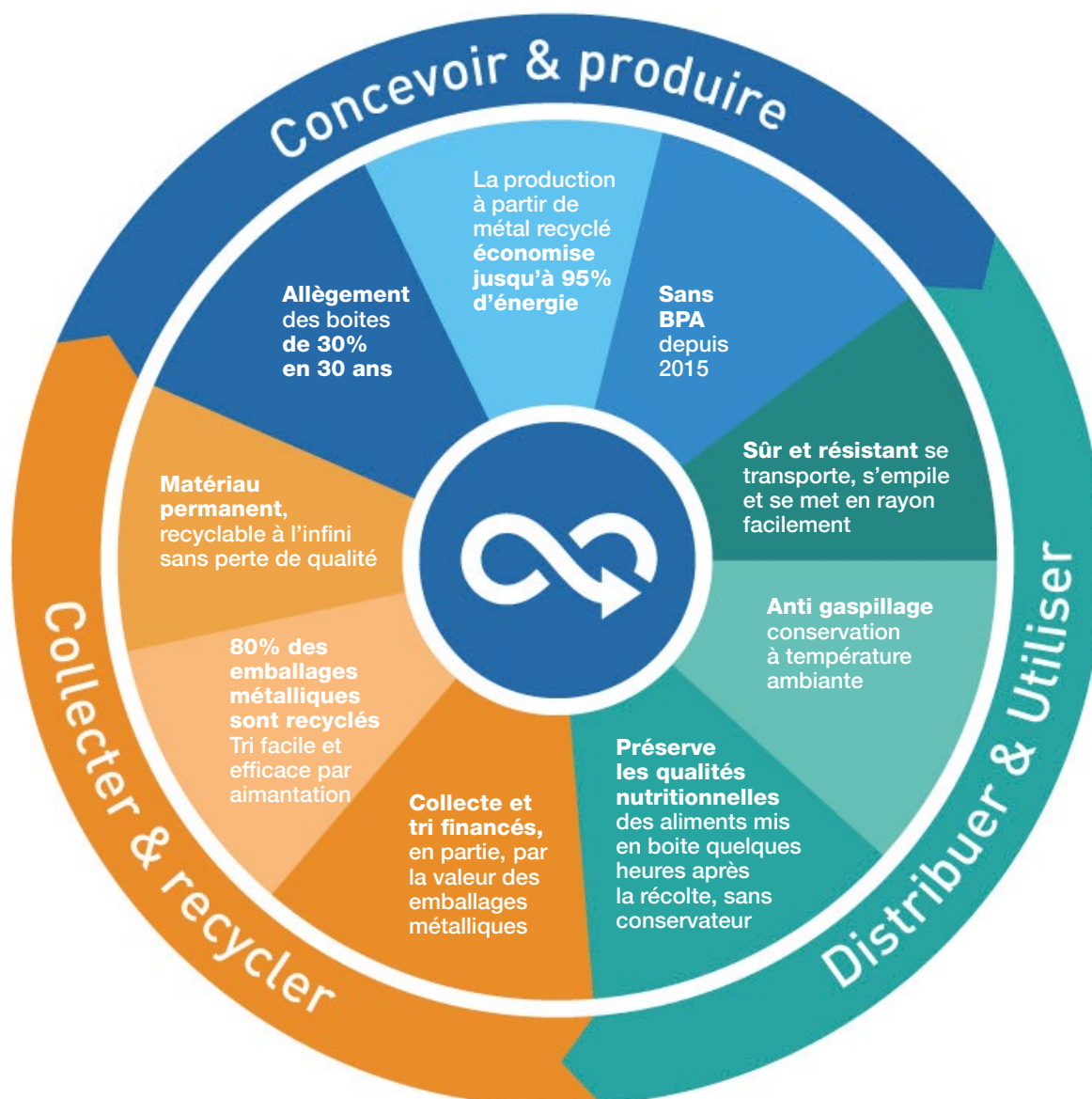
CRÉATION GRAPHIQUE

Clarus Communication - 06/2021

CRÉDITS PHOTOS

©AdobeStock/Dragana Gordic (p.11), ©Crown (1^{ère} de couverture, p.10, p.12, p.19), ©CFA (p.21),
©DR (p.5, 7), ©iStock (p.15), ©Massilly (p.17), ©MPE (p.10, p.11, p.14)

L'EMBALLAGE METALLIQUE UN CHOIX DURABLE



METAL

**recyclable
à l'infini**



Les emballages en métal, recyclables à l'infini, dans leur filière et sans perte de qualité, répondent plus que jamais aux nouvelles exigences de l'Economie Circulaire.

www.snfbm.fr

snfbm
syndicat national des fabricants
de boîtes, emballages et bouchages métalliques